



# Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

DATE D'APPROBATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : 7 juin 2021



NOM DE L'ÉCOLE  ÉCOLE : <input checked="" type="checkbox"/> PRIMAIRE <input type="checkbox"/> SECONDAIRE  DATE : 4 juin 2021	NOMBRE D'ÉLÈVES :		NOM DE LA DIRECTION :
	625		Alain Gagnon, directeur
	FILLES :	GARÇONS :	PERSONNE CHARGÉE DE COORDONNER L'ÉQUIPE DE TRAVAIL :
	309	316	Marie-Christine Larouche, psychoéducatrice

**OBJECTIF :** Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école. Il s'inscrit comme moyen du projet éducatif 2019-2022 de l'orientation 2 : Bonifier l'expérience éducative au sein de nos établissements, à l'axe d'intervention 3 du PEVR : Assurer un milieu de vie bienveillant et sécuritaire. De plus, il répond aux obligations de la loi sur l'instruction publique à l'égard de l'intimidation et de la violence à l'école.

\*\*\* Le sondage a été effectué le 31 mai, 1er juin et 2 juin 2021 auprès des élèves de la 3<sup>e</sup> année à la 6<sup>e</sup> année, pour un total de 330 élèves (165 filles et 165 garçons).

**NOTRE SITUATION :** Voici un portrait de la situation qui nous permet de prioriser nos actions

<b>NOS FORCES :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>● 84 % des élèves de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année se sentent toujours ou souvent en sécurité dans l'école.</li><li>● 92 % des élèves de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année mentionnent ne jamais avoir subi de la violence électronique au cours des 4 dernières semaines.</li><li>● 88 % des élèves de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année mentionnent ne jamais avoir subi de la violence en lien avec la sexualité au cours des 4 dernières semaines.</li><li>● 72 % des élèves de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année mentionnent ne jamais avoir subi de la violence physique au cours des 4 dernières semaines.</li><li>● 63 % des élèves de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année mentionnent ne jamais avoir subi d'intimidation au cours des 4 dernières semaines.</li><li>● 95 % des élèves de la 6<sup>e</sup> année mentionnent ne jamais avoir subi de la violence électronique au cours des 4 dernières semaines.</li></ul>	<b>NOS PRIORITÉS D'ACTION :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>● Étant donné que 37 % des élèves de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année se disent avoir été victimes d'intimidation à l'école, nous continuerons les moyens de prévention en vue de faire baisser ses statistiques.</li><li>● 30 % des élèves ont vécu de la violence dans la cour de récréation (endroit ciblé par le questionnaire : la sécurité à l'école : violence et intimidation), nous choisissons de prioriser nos actions durant les récréations.</li><li>● 29 % des élèves mentionnent avoir subi de la violence à différents endroits et moments au service de garde.</li></ul>
---	--

## Tableau de bord 2021- 2022

### Plan d'action pour un milieu sain et sécuritaire (plan de lutte)

**Orientation :** Favoriser un climat sain et sécuritaire pour tous

**Objectifs :** D'ici juin 2022, augmenter à 85 % le pourcentage d'élèves se percevant toujours ou souvent en sécurité à l'école.

<b>Indicateurs et cibles</b>								<b>Moyens</b>	<b>Ressources</b>			<b>Suivi</b>	<b>Évaluation</b>																
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center; font-size: small;">Situation de départ : avril 2014</td> <td style="text-align: center;">Avril 2015</td> <td style="text-align: center;">Mai 2016</td> <td style="text-align: center;">Avril 2018</td> <td style="text-align: center;">Avril 2019</td> <td style="text-align: center;">Avril 2020</td> <td style="text-align: center;">Mai Juin 2021</td> <td style="text-align: center;">Mai 2022</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">75 %</td> <td style="text-align: center;">78 %</td> <td style="text-align: center;">77 %</td> <td style="text-align: center;">82,7 %</td> <td style="text-align: center;">81 %</td> <td style="text-align: center;">NE *</td> <td style="text-align: center;">84 %</td> <td></td> </tr> </table>	Situation de départ : avril 2014	Avril 2015	Mai 2016	Avril 2018	Avril 2019	Avril 2020	Mai Juin 2021	Mai 2022	75 %	78 %	77 %	82,7 %	81 %	NE *	84 %		<p><b>1. Interventions universelles</b></p> <p><b>2. Interventions ciblées</b></p> <p>A. Pour les élèves n'ayant pas répondu aux interventions universelles:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration d'un plan d'intervention</li> <li>- Élaboration de modalités d'intervention</li> </ul> <p>B. Activités d'habiletés sociales en sous-groupe pour les élèves qui ont besoin d'un enseignement supplémentaire. Réf.: tableau suivant</p> <p>C. Révision, par tout le personnel, de la procédure d'intervention lorsqu'ils sont témoins de gestes de violence</p>							<p>Tout le personnel de l'école</p> <p>Enseignants, psychoéducatrice, T.E.S., direction</p> <p>Psychoéducatrice, T.E.S., policière-éducatrice</p> <p>Enseignants, éducateurs du service de garde, T.E.S.</p>	h u m a i n e s	m a t é r i e l e s	f i n a n c i è r e s	<p>Rencontres périodiques de la psychoéducatrice, T.E.S. école et de la direction</p>	<p>Mai 2022</p>
Situation de départ : avril 2014	Avril 2015	Mai 2016	Avril 2018	Avril 2019	Avril 2020	Mai Juin 2021	Mai 2022																						
75 %	78 %	77 %	82,7 %	81 %	NE *	84 %																							
<p>Indicateur principal :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0;">                     Les élèves de 3e à 6e année se percevant souvent ou toujours en sécurité à l'école                 </div> <p>Cible :</p> <p>Autres indicateurs :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0;">                     En cours d'année : Le nombre de manquements majeurs pour la violence et l'intimidation                       En fin d'année : résultat du sondage sur les 9 questions sélectionnées du SEVI-version abrégée                 </div> <p>* Fermeture des établissements scolaires en raison de la Pandémie de la COVID-19 (mars-mai 2020). Nous n'avons pas eu le temps de passer le sondage. De plus, le retour des élèves à l'école était facultatif jusqu'au 23 juin 2020.</p>								<p><b>Cueillettes des données</b></p>							x														

	<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Registre des manquements majeurs</i></li><li>- <i>Demander aux élèves de 3e à 6e année de répondre aux 9 questions sélectionnées du SÉVI-version abrégée</i></li></ul>						
--	---	--	--	--	--	--	--

**NOS MOYENS DE PRÉVENTION :**

<b>Moyens</b>	<b>Clientèle ciblée</b>	<b>Responsables</b>				
		<b>T.E.S.</b>	<b>Psychoéducatrice</b>	<b>Policière-éducatrice</b>	<b>Enseignants</b>	<b>Élèves</b>
<b>Projet des zones de jeu aux récréations (1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année)</b>	1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> année				X	
<b>Programme : Vers le Pacifique - volet préscolaire</b>	Préscolaire				X	Tous les élèves du préscolaire
<b>Plate-Forme MOO ZOOM</b>	1 <sup>ère</sup> à 6 <sup>e</sup> année		X		X	Élèves ciblés
<b>Brigade scolaire</b>	Tous les élèves				Comité	5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> année
<b>Atelier sur le cyber intimidation</b>	4 <sup>e</sup> année			X		
<b>Ateliers de prévention sur différents thèmes réalisés en classe</b> (rapportage, intimidation, affirmation de soi, résolution de conflits, ...)	Tous les élèves		X		X	
<b>Possibilité d'animer des ateliers en sous-groupe sur différents thèmes</b> : Programme Multi-Propulsion (volet 1, 2 et 3, ), développement de l'estime de soi, gestion de l'anxiété, développement de l'affirmation de soi, la gestion des émotions, la gestion du stress, le développement des habiletés sociales, ...	Élèves ciblés	X	X			
<b>Programme "Gang de choix"</b>	5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> année		X			
<b>Programme "Ne sois pas hors la loi!"</b>	6 <sup>e</sup> année			X		
<b>Ateliers Vigil et Vigilant</b>	1 <sup>ère</sup> année			X		
<b>Retour sur les règles de conduite de l'école et les critères d'intimidation vs un conflit ou de la violence (Power point)</b>	Tous les élèves		X		X	
<b>Modalités d'intervention individualisée pour les élèves présentant des difficultés comportementales</b>	Élèves ciblés	X	X		X	Élèves ciblés
<b>Ateliers passage primaire-secondaire</b>	6 <sup>e</sup> année		X			
<b>Protocole d'intimidation</b>	Tous les élèves	X	X		Comité	

**VOICI LES MOYENS QUE NOUS PRENONS POUR TRAVAILLER EN ÉQUIPE AVEC LES PARENTS :**

- *Formulaires de plainte et de signalement disponible sur le site internet*
- *Diffusion du plan de lutte disponible sur le site internet.*

**De plus, nous avons un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence.**

**Dans le protocole, nous y retrouvons :**

- Quoi faire pour signaler ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.
- Les actions à prendre lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté.
- La confidentialité des signalements ou plaintes.
- Le soutien offert à la victime, l'auteur ou témoin d'un acte.
- Les sanctions disciplinaires qui pourraient s'appliquer au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.
- Le suivi accordé suite à un signalement ou à une plainte.
- Les rôles de chacun pour lutter contre l'intimidation et la violence.
- Les engagements et les démarches de la direction auprès des élèves victimes ou auteurs ainsi qu'à leurs parents.

**Dans notre école, nous avons également des règles de conduite. Ces dernières se retrouvent dans notre code de vie (en annexe) et prévoient les éléments suivants :**

- Les attitudes et le comportement devant être adoptés en toute circonstance par l'élève.
- Les gestes et les échanges proscrits en tout temps, quel que soit le moyen utilisé (y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire).
- Les sanctions disciplinaires applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible.

**Rappelons que le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence.**

**Autres renseignements :**

- Le comité pour contrer l'intimidation et la violence est composé des membres suivants : direction, direction adjointe, psychoéducatrice, TES école et un enseignant.
- Les rôles et fonctions du comité sont : de revoir le plan de lutte annuellement, de procéder à une enquête lorsqu'un signalement ou une plainte est rapportée (TES et/ou psychoéducatrice), d'apporter un soutien aux victimes et aux témoins, d'outiller les agresseurs, d'appliquer le protocole d'intimidation et de donner des sanctions aux agresseurs.
- Nous encourageons les parents à dénoncer tout geste d'intimidation en remplissant les documents suivants : le formulaire de signalement ou le formulaire de plainte, disponibles sur le site internet de l'école.
- Nous informons les parents de la procédure à suivre lors de situation d'intimidation à travers l'agenda et le site internet.
- Pour les nouveaux employés, une rencontre est organisée par la direction pour les informer des procédures et des actions mises en place à notre école.

- Tous les rapports de manquements majeurs et les rapports effectués lors d'une situation d'intimidation sont compilés et recueillis dans un cartable au bureau de la psychoéducatrice. Elle en fait des statistiques mensuelles.